



# Confrontations

Association d'Intellectuels Chrétiens

## Rapport financier sur les comptes 2013

Les comptes de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 ont été établis à partir des pièces comptables déposées au siège de l'Association, 11 rue de la Chaise, Paris (7<sup>ème</sup>), selon les règles comptables applicables aux associations.

D'un point de vue financier, les faits marquants de l'exercice 2013 ont été principalement le maintien des coûts fixes, la publication du *devenir de l'Islam en France* (achat d'ouvrages), et bien entendu, l'organisation des temps forts qui ont marqué l'année (journée de janvier, conférences... y compris le partage avec des jeunes étudiants lors du voyage d'étude au Caire en juin 2013). Nous noterons que nous avons pu réduire au minimum les frais de postes grâce aux envois internet et à la mise à jour régulière des listes. Nous avons aussi voulu donner une place importante aux moments conviviaux même si les dépenses correspondantes restent très raisonnables. Cette année, les dépenses correspondant au site internet ont été limitées au strict minimum sans intervention externe grâce à la compétence de JF Millat. Il faudra en 2014 prévoir de nouveau un rajeunissement de ce site pour le rendre plus attractif.

### Compte de résultat

A la clôture des comptes, pour la deuxième année consécutive,, le compte de résultat présente un solde positif de 2713,04 € pour un total de produits de 23867 euros et un total de charges de 21154,89 euros. .

Le montant des cotisations est stable (6,7 K€) bien que la cotisation soit passée fin 2013 de 70 à 50 euros. Les dons (2,1 K€) sont moins importants (2,2) que ceux enregistrés en 2012 (0,24 K€). Mais deux subventions importantes ont permis de prendre en charge les voyages des étudiants (13 000 euros). Les autres recettes sont les ouvrages vendus par l'association (1,3 K€).

Les charges de fonctionnement (hors le voyage au Caire (14 K€) couvertes en grande partie par les subventions et dons ciblés (13 K€) sont encore en recul (7 K€) par rapport à l'exercice précédent (9,4 K€).

### Compte de bilan

En 2013, le compte de bilan totalise 18346,02 € contre 14982,98 € en 2012.

L'actif est composé de trésorerie réparti pour l'essentiel entre le placement en parts sociales du Crédit Mutuel (9,6 K€) le compte courant et le livret d'épargne (7,8 K€).

Le passif est constitué du fond associatif (11,5 K€), dont les fonds dédiés (5,1 K€) constitués essentiellement du solde restant de la subvention pour le projet « Devenir de l'Eglise catholique en France » de dettes non encore payées (1 K€) et de produits à recevoir.

Il est proposé d'imputer le résultat de l'exercice (2,7 K€) aux fonds associatifs qui s'élèvent ainsi en fin d'exercice à 11,5 K€.

### **Conclusion**

Le nombre d'adhésions 2013 est de 96 adhérents auquel il faut ajouter 9 nouvelles adhésions comptabilisées en 2014. (95 en 2012, 80 en 2011). Les donateurs ont été moins nombreux qu'en 2012 (13 au lieu de 19).

Le début de l'année 2014 peut laisser espérer une augmentation plus forte du nombre des adhérents (80 au 15 février). L'Association dispose, avec les adhésions (avec des cotisations de base à 50 euros, 30 et 15 euros) des ressources propres pour couvrir ses charges de fonctionnement qui ont été réduites au cours des derniers exercices à condition que le nombre d'adhérents soit augmenté de près d'un tiers par rapport à 2013. Même si le montant des fonds propres est en augmentation, l'association se doit, néanmoins, de continuer à rechercher des ressources propres pour les projets ciblés. **Il s'agit, enfin, d'encourager - ceux qui peuvent - à verser avec leur cotisation de base un don de soutien à l'association.**

### **Résolutions proposées à l'Assemblée générale**

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2013 qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au fonds associatif.

L'Assemblée générale décide de reconduire en 2015 le barème de cotisations appliqué en 2014 : 50€ par adhérent personne physique, 30€ pour les ecclésiastiques et les jeunes de moins de 35 ans, 15€ pour les étudiants.

Isabelle de Lamberterie

Trésorière

29 mars 2014